

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: 00251-11-5517700 Cable: AU, ADDIS ABABA
Website: www.africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF
Onzième session ordinaire
25 – 29 juin 2007
Accra (GHANA)

EX.CL/331 (XI)
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SOUS-COMITE
SUR LA REFORME DES STRUCTURES
SUR LA STRUCTURE DE LA COMMISSION

**RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU COREP SUR LA REFORME DES
STRUCTURES : RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS DE LA RÉUNION TENUE LE 12
AVRIL 2007 ET COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 14 JUIN 2007**

PARTICIPATION (12 AVRIL 2007)

- **MEMBRES DU BUREAU**
 - a. Mozambique : Président
 - b. Soudan : 1^{er} Vice-Président
 - c. Tchad : 2^{ème} Vice-Président
 - d. Sénégal : 3^{ème} Vice-Président
 - e. Libye : Rapporteur
- **AUTRES MEMBRES DU SOUS-COMITÉ**

Nigeria, Algérie, Swaziland, Zimbabwe
Burundi, Kenya et Guinée-équatoriale

PARTICIPATION (14 JUIN 2007)

- **MEMBRES DU BUREAU**
 - a. Mozambique : Président
 - b. Soudan : 1^{er} Vice-Président
 - c. Tchad : 2^{ème} Vice-Président
 - d. Sénégal : 3^{ème} Vice-Président
 - e. Libye : Rapporteur
- **AUTRES MEMBRES DU SOUS-COMITÉ**

Bénin, Burkina Faso, Nigeria, Algérie, Swaziland, Zimbabwe et Burundi

I. INTRODUCTION

1. Le Président du Sous-comité a souhaité la bienvenue aux membres du Sous-comité présents et leur a exprimé ses remerciements pour leur soutien. Il a constaté que le quorum a été atteint et la réunion a commencé ses travaux conformément au projet d'ordre du jour suivant :

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du rapport sur le projet de structure de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (Partie C - Volume I)
3. Examen du projet de structure (Partie C - Volume II)
4. Questions diverses

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. Le Président a soumis le projet d'ordre du jour à la réunion qui l'a adopté.

III. ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT SUR LA STRUCTURE DE LA COUR AFRICAINE DE JUSTICE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES (PARTIE C, VOLUME I)

3. La Cour a proposé la structure suivante :

BUREAU DU PRESIDENT		Grade proposé
PRÉSIDENT DE LA COUR	Mêmes Alaire et rémunération que ceux accordés au Président de la Commission de l'Union africaine, à savoir : D1 échelon 10 salaire de base majoré de 50% + 40% d'indemnité de poste + allocations familiales (conjoint et 4 enfants maximum) selon le taux en vigueur de la Commission de l'UA + indemnité pour frais d'études pour 4 enfants maximum jusqu'à l'âge de 21 ans).	
1 X Assistant spécial		P5
1 X Secrétaire particulier		GSA6
3 X Agent de sécurité		GSB8
2 X Chauffeur		GSB7
1 X Planton		GSB6
5 X Personnel domestique		GSB5
• 1 X Greffier (D1)		
• 1X Greffier adjoint (P5)		
QUESTIONS JURIDIQUES		Grade proposé
• 1 X Juriste principal		P4
• 1 X Juriste supérieur		P3
• 2 X Juriste		P2
QUESTIONS LINGUISTIQUES		Grade proposé
• 4 X Interprète		P4
• 2 X Traducteur		P4
• 2 X Réviseur		P4 (échelon supérieur)

- **COMMUNICATION ET INFORMATION** **Grade proposé**
 - 1 X Fonctionnaire principal (communication et information) P4
 - 1 X Fonctionnaire supérieur (communication et information) P3
- **SERVICES DU PROTOCOLE** **Grade proposé**
 - 1 X Fonctionnaire supérieur du protocole P3
 - 1 X Fonctionnaire du protocole P2
- **BIBLIOTHÈQUE ET DOCUMENTATION** **Grade proposé**
 - 1 X Bibliothécaire en chef P3
 - 1 X Documentaliste P2
- **FINANCES** **Grade proposé**
 - 1 X Fonctionnaire supérieur des finances P3
 - 1 X Fonctionnaire des finances P2
 - 1 X Aide-comptable GSA5
- **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES** **Grade proposé**
 - 1 X Fonctionnaire supérieur du personnel P3
 - 1 X Fonctionnaire du personnel P2
 - 1 X Assistant administratif GSA5
- **PUBLICATIONS** **Grade proposé**
 - 1 X Fonctionnaire supérieur des publications P3
 - 1 X Fonctionnaire des publications P2
- **TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION** **Grade proposé**
 - 1 X Administrateur des systèmes P3
 - 1 X Spécialiste de siteweb et de logiciels P2
- **ARCHIVES, INDEXAGE ET DISTRIBUTION** **Grade proposé**
 - 1 X Archiviste supérieur P3
 - 1 X Fonctionnaire de l'indexage P2
 - 1 X Commis à la distribution GSA3
 - 1 X Commis au classement GSA3
- **DACTYLOGRAPHIE ET REPRODUCTION** **Grade proposé**
 - 4 X Correcteur d'épreuves P2
 - 1 X Superviseur de pool dactylographique GSA6
 - 6 X Secrétaire GSA4

2 X Commis à la reproduction GSA3

• **SERVICES D'APPUI GÉNÉRAL** **Grade proposé**

1 X Chef des Services de sécurité	P3
2 X Commis à la Cour	GSA3
2 X Réceptionniste	GSA2
8 X Agent de sécurité	GSB8
2 X Chauffeur/planton	GSB7
1 X Planton/huissier	GSB7
2 X Agents de nettoyage	GSB6

TOTAL DES EFFECTIFS REQUIS (EN EXCLUANT LES JUGES) : 78

• **RÉMUNÉRATION DU VICE-PRÉSIDENT ET DES JUGES DE LA COUR**

4. Il ne sera pas demandé aux autres juges de la Cour de séjourner en permanence à Arusha. Il leur sera demandé de se rendre en Tanzanie et d'y séjourner pendant la durée des sessions de la Cour. Toutefois, pendant la période inter-sessions, il est demandé au Vice-président et aux juges d'accomplir des tâches. Les honoraires proposés pour le Vice-président et les juges sont basés sur le taux de per diem le plus élevé payé par la Commission de l'Union africaine aux experts de haut niveau (par exemple pour le processus de recrutement) plus un montant supplémentaire du fait que les membres sont également des juges de haut niveau et surtout sont des fonctionnaires élus d'un organe. En conséquence :

- a) Des honoraires de 500 \$EU par jour sont proposés pour les juges de la Cour pendant les sessions ;
- b) Quarante pourcent (40%) des quatre-vingt-dix pourcent (90%) du salaire du Président sont proposés comme salaire mensuel pour la période inter-sessions ; et
- c) Dix pourcent (10%) des quatre-vingt-dix pourcent (90%) du salaire du Président sont proposés comme indemnité mensuelle pour les juges.

DÉCISION

5. Le Sous-comité recommande pour approbation les traitements suivants qu'il estime être le strict minimum pour permettre le démarrage de la Cour :

A. Président de la Cour

- Emoluments sur la base de (D1 échelon X + 15%) + 40% d'indemnité de poste + allocation familiale (conjoint et 4 enfants maximum) selon le taux en vigueur de la Commission + indemnité pour frais d'études pour 4 enfants au maximum jusqu'à l'âge de 21 ans ;
- Une voiture officielle avec un chauffeur GSB7 ;
- Une voiture de service avec un chauffeur GSB7 ;
- Services publics (eau et électricité) gratuits ;
- Téléphone (usage officiel uniquement) gratuit ;
- Deux domestiques – GSB5 ;

- Le pays hôte fournit gratuitement une maison meublée et des services de sécurité.

Récapitulatif : Personnel à la résidence du Président : 4

B. Bureau du président

- Un assistant spécial – P3 ;
- Un secrétaire particulier – GSA5 ;
- Deux chauffeurs ;
- Un planton - GSB6.

Récapitulatif : cinq (5) fonctionnaires au Bureau du Président

C. Vice-président et juges

- Le Sous-comité a approuvé les salaires proposés pour le Vice-président et les juges de la Cour, comme suit :
 - a) Des honoraires de 500 \$EU par jour sont proposés pour les juges de la Cour pendant les sessions ;
 - b) Quarante pourcent (40%) des quatre-vingt-dix pourcent (90%) du salaire du Président sont proposés comme salaire mensuel pour la période inter-sessions ; et
 - c) Dix pourcent (10%) des quatre-vingt-dix pourcent (90%) du salaire du Président sont proposés comme indemnité mensuelle pour les juges.

D. Bureau du greffier

- 1 Greffier P6 ;
- 1 Greffier adjoint P5 ;
- 1 Secrétaire GSA4 ;
- 1 Commis au courrier GSB7

Récapitulatif : quatre (4) fonctionnaires au Bureau du Greffier

E. Questions juridiques

- 2 juristes supérieurs P3 ;
- 2 juristes P2

Récapitulatif : quatre (4) fonctionnaires au bureau juridique

F. Questions linguistiques

- 4 traducteurs/interprètes P4 (un pour chaque langue)

Récapitulatif : quatre (4) fonctionnaires au bureau linguistique

G. Technologies de l'information et de la communication (TIC)

- Presse et information – 1 fonctionnaire supérieur de la Communication et de l'information P3 ;
- Technologies de l'information – 1 spécialiste des TIC P2

Récapitulatif : Deux (2) fonctionnaires au bureau des TIC

H. Services du protocole

- 1 Fonctionnaire du protocole P2 ;
- 1 Assistant du protocole GSA5

Récapitulatif : Deux (2) fonctionnaires aux services du protocole

I. Bibliothèque et documentation – archives, indexage et distribution

- 1 Bibliothécaire P2 ;
- 1 Documentaliste P1 ;
- 1 Commis au classement GSA3
- Cette Unité s'occupera également des activités de publication de la Cour.

Récapitulatif : Trois (3) fonctionnaires à l'Unité Bibliothèque et documentation, archives, indexage et distribution

J. Finances et comptabilité

- 1 Fonctionnaire des finances P2 ;
- 1 Aide comptable GSA5

Récapitulatif : Deux (2) fonctionnaires à l'unité des finances et de la comptabilité

K. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 1 Fonctionnaire des ressources humaines P2 ;
- 1 Assistant administratif GSA5 ;
- 1 Commis au classement GSA3

Récapitulatif : Trois (3) fonctionnaires à l'Unité de la gestion des Ressources humaines

L. DACTYLOGRAPHIE ET REPRODUCTION

- 4 Secrétaires GSA4 (un pour chaque langue) ;
- 1 commis à la reproduction GSA3

Récapitulatif : Cinq (5) fonctionnaires à l'Unité de la dactylographie et de la reproduction

M. SERVICES D'APPUI GENERAL

- 1 Superviseur des services de la sécurité GSA5 ;
- 2 Commis à la Cour GSA3 ;
- 1 Réceptionniste GSA2 ;
- 2 Agents de la sécurité GSB8 ;
- 1 Chauffeur/vaguemestre GSB7 ;
- 1 Agent de nettoyage GSB6.

Récapitulatif : huit (8) fonctionnaires à l'Unité du d'appui général

TOTAL EFFECTIF APPROUVE : 46.

6. S'agissant de la Cour, le Sous-comité sur base des informations reçues a estimé que :

- i. La raison avancée par la Cour selon laquelle le Président de la Cour devrait être rémunéré au même taux que le Président de la Commission de l'Union africaine parce que la Cour est un organe au même titre que la Commission, n'est pas acceptable ;
- ii. Les services communs tels que les TIC, la bibliothèque, la documentation, l'archivage et l'indexage, devraient être fusionnés et les effectifs réduits au maximum pour réduire les coûts ;

- iii. Les recrutements pour les postes approuvés devraient, dans la mesure du possible, se faire de façon progressive et selon les besoins ;
- iv. Les éclaircissements apportés par l'Ambassadeur de la République Unie de Tanzanie au sujet des privilèges et autres facilités à fournir gracieusement au Président de la Cour par le gouvernement sont utiles. Le Sous-comité sur la base de ces informations a estimé que les propositions de salaire, d'indemnité, etc... faites par la Cour doivent être examinées indépendamment de ce que la République Unie de Tanzanie accordera comme privilèges à la Cour dans le cadre de l'Accord de Siègle.

IV. EXAMEN DE LA STRUCTURE PROPOSEE (PARTIE C – VOLUME II)

7. Après la présentation de ce point par la Commission, le Président a invité les membres du Sous-comité à examiner les propositions d'aménagement de la structure, telles que contenues dans le Volume II (Partie C). Les Décisions prises sur chacune des propositions sont les suivantes :

I. DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES

- a. Secrétariat du Comité africain des experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (ACERWC)

8. La Commission a proposé les postes suivants :

- o 1 Secrétaire de l'ACERWC (P5)
- o 1 juriste principal (P3)
- o 1 fonctionnaire principal des affaires sociales (P3)
- o 1 fonctionnaire des affaires sociales (P2)
- o 1 juriste (P2)
- o 1 Secrétaire (GSA4)

DÉCISION :

9. Le Sous-comité recommande pour approbation les seuls postes de Secrétaire de l' ACERWC (P5) et de fonctionnaire principal des affaires sociales (P3). Le Sous-comité estime que les postes de juristes demandés ne sont pas nécessaires étant donné qu'il existe un bureau du Conseiller juridique au Siège qui devrait pourvoir traiter des questions juridiques concernant ce nouveau Secrétariat.

- b. Secrétariat de l'observatoire sur le SIDA (AWA) et Division VIH/SIDA, Paludisme, Tuberculose et autres maladies infectieuses

10. La Commission a proposé les postes suivants :

- o 1 Chef du Secrétariat (P5)
- o 2 fonctionnaires principaux de la santé (P4)
- o 2 fonctionnaires supérieurs de la santé (P3)
- o 2 fonctionnaires de la santé (P2)
- o 1 Secrétaire (GSA4)

DÉCISION :

11. Le Sous-comité recommande pour approbation le poste de Chef du Secrétariat (à changer en : Chef de Division) – P5 et deux (2 postes de fonctionnaires de la santé (P2). Le Sous-comité estime que les autres postes proposés ne sont pas indispensables pour le Secrétariat à ce stade initial.

c. Division de la Culture et des Sports

12. La Commission a proposé les postes suivants

- o 1 Chef de Division (P5)
- o Le redéploiement interne de deux fonctionnaires supérieurs déjà en poste (1 Culture & 1 Sports) à la nouvelle Division
- o Un nouveau poste de Secrétaire (GSA4)

DÉCISION :

13. Le Sous-comité recommande pour approbation le nouveau poste de Chef de Division P5 et la proposition de redéploiement interne de deux fonctionnaires supérieurs déjà en poste (Culture & Sports).

d. Secrétariat exécutif de l'Académie africaine des langues

14. La Commission a proposé les postes suivants :

- o 1 Coordinateur (D1)
- o 1 fonctionnaire des programmes et des projets (P5)
- o 5 fonctionnaires principaux de recherche et de programmes (P3)
- o 2 Traducteurs / Interprètes (P4)
- o 6 Traducteurs des langues (P3)
- o 1 fonctionnaire des finances et de l'Administration (P2)
- o 1 Documentaliste/ Assistant aux recherches (P2)
- o 2 Secrétaires (GSA4)
- o 1 Secrétaire/ Réceptionniste (GSA4)
- o 1 Chauffeur (GSB7)
- o 1 Chauffeur/Vaguemestre (GSB7)
- o 1 Agent de nettoyage/Vaguemestre (GSB6)
- o 1 Agent de sécurité(GSB8)

DÉCISION :

15. Le Sous-comité recommande pour approbation les seuls postes qui sont jugés le minimum indispensables pour le nouveau bureau. Par ailleurs, le statut de ce nouveau bureau sera le même que celui des autres bureaux techniques/spécialisés de l'UA et le Sous-comité recommande donc que le recrutement se fasse de façon progressive et selon les besoins. Les postes/grades recommandés sont les suivants :

- o 1 poste de coordinateur (P6)
- o 1 poste de fonctionnaire des programmes et des projets (P3)
- o 2 postes de fonctionnaires principaux de recherche et de programmes (P3)
- o 4 postes d'Interprétation/ Traduction (P4)

- o 1 fonctionnaire des finances et de l'Administration (P2)
- o 1 Documentaliste/ Assistant aux recherches (P2)
- o 1 Secrétaires (GSA4)
- o 1 Secrétaire/ Réceptionniste (GSA4)
- o 1 Chauffeur (GSB7)
- o 1 Chauffeur/Vaguemestre (GSB7)
- o 1 Agent de nettoyage/Vaguemestre (GSB6)

e. Division du Travail, de l'Emploi et de la Migration

16. La Commission a proposé les postes suivants :

- o Fonctionnaire supérieur chargé de l'emploi (P3)
- o Fonctionnaire chargé de la migration (P3)
- o Assistant administratif (GSA5)

DÉCISION :

17. Le Sous-comité recommande uniquement pour approbation le poste de fonctionnaire chargé de la migration (P2). Il observe que cette Division compte déjà un fonctionnaire supérieur chargé de l'emploi. Il n'estime pas le poste d'assistant administratif nécessaire.

f. Département des affaires sociales : propositions de changement sans implications financières

18. Le Département des Affaires sociales a fait les propositions suivantes qui, selon le Sous-comité, n'ont pas d'implications financières :

- i. Le poste de fonctionnaire principal - (VIH/SIDA, & ORID, Nutrition) – P3, à changer en : Fonctionnaire principal de la santé.
- ii. Le poste de fonctionnaire principal chargé de la Population – P3, à changer en : Fonctionnaire principal de la santé
- iii. Le poste de fonctionnaire principal de l'emploi et de la migration – P3, à changer en : Fonctionnaire principal de l'emploi.
- iv. Le poste de fonctionnaire principal chargé des Sports – P3, à changer en fonctionnaire principal du Sport.
- v. Le poste de fonctionnaire principal chargé de la Culture – P3, à changer en : Fonctionnaire principal de Culture.
- vi. La Division de la Santé, du VIH/SIDA, de la Tuberculose et autres maladies infectieuses (ORID), de la Population et de la Nutrition, à changer en : Division de la Santé, de la Population et de la Nutrition.
- vii. La Division du Bien-être social, de la Culture, des Drogues et des crimes connexes, est à changer en : Division du Bien-être social, des Groupes vulnérables et de la lutte contre la drogue.

DÉCISION :

19. Le Sous-comité recommande pour approbation les propositions de changement ci-dessus étant entendu que ces propositions n'ont pas d'implications financières.

II. DEPARTEMENT DES AFFAIRES POLITIQUES
(Unité de la Démocratie et de l'Assistance électorale)

20. La Commission a proposé les postes suivants :

- o 1 chef d'Unité (P5)
- o 2 fonctionnaires principaux chargés des Affaires politiques (P4)
- o 1 fonctionnaire principal chargé de la gestion du Fonds d'Assistance électorale (P4)
- o 3 fonctionnaires chargés des Affaires politiques (P3)
- o 1 secrétaire (GSA4)

DÉCISION :

21. Le Sous-comité a décidé de recommander l'approbation d'un seul poste, le poste de chef d'Unité, au grade P3. Le Sous-comité observe que le Département des Affaires politiques est doté d'un nombre suffisant de fonctionnaires chargés des questions d'élections et de démocratie pour fonctionner efficacement.

III. DEPARTEMENT DES AFFAIRES ECONOMIQUES
(Unité de la Statistique et de l'Analyse des bases de données)

22. La Commission a demandé la création des postes ci-après :

- o 1 chef d'Unité (P5)
- o 1 statisticien principal (P3)
- o 2 statisticiens (P2)
- o 1 administrateur de base de données (P2)
- o 1 secrétaire (GSA4)

DECISION :

23. Le Sous-comité a décidé de recommander, pour approbation, les postes d'un seul statisticien (P2) et d'un seul administrateur de base de données (P1). Le Sous-comité estime que ces 2 postes sont suffisants pour renforcer l'effectif de la Division qui est déjà dotée d'un chef de Division et d'un statisticien. En dépit de cette décision, la Commission pourra encore demander le renforcement de cette Division une fois que la CHARTE AFRICAINE DE LA STATISTIQUE aura été finalisée et adoptée.

IV. AUTRES QUESTIONS

24. Le Sous-comité recommande qu'aucune demande de recrutement de secrétaire ne soit approuvée. A cet égard, il est demandé à la Commission d'utiliser de façon optimale les secrétaires dont elle dispose actuellement en adoptant le système de pool. Le Sous-comité estime par ailleurs qu'à cette ère des technologies de l'information,

seules les personnes qui maîtrisent l'informatique doivent être recrutées afin de réduire au minimum les besoins en secrétaires.

25. La proposition de la Division des Services du Protocole d'élever cette Division au rang de Département (avec toutes les incidences de plusieurs nouveaux postes), avait déjà été présentée au Sous-comité qui a décidé de différer l'examen de cette demande à la prochaine réunion du Sous-comité. De même, les propositions faites dans le VOLUME III de la Partie C ont également été présentées au Sous-comité qui a décidé de renvoyer leur examen à la prochaine session du Sous-comité.

V. PRINCIPES GENERAUX

26. Le Sous-comité demande à la Commission de prendre note et de suivre les principes suivants, chaque fois qu'elle soumet des propositions de changements à la structure :

- i. **COÛT** : Les propositions de changements à la structure doivent toujours être faites en gardant à l'esprit le rapport coût/efficacité. Cela est important parce que le Sous-comité tiendra toujours compte des difficultés de financement ;
- ii. **NORMES ET INDICATEURS** : Toutes les propositions de changements à la structure approuvée doivent être conformes aux normes générales de gestion des ressources humaines fixées par la Commission de l'Union africaine ;
- iii. **BASES JURIDIQUES POUR LES CHANGEMENTS** : Toute demande de changement à la structure doit se faire dans le cadre de certaines bases juridiques de l'Union, par exemple une Décision du Conseil exécutif et/ou du Sommet ;
- iv. **PERTINENCE DES CHANGEMENTS** : La Commission doit toujours déterminer la pertinence et le caractère fonctionnel de tout changement proposé à la structure approuvée ;
- v. **DEMANDES D'AJOUTS A LA STRUCTURE** : Toutes les demandes d'ajouts à la structure approuvée doivent se faire de façon progressive et selon les besoins minimum en personnel essentiel. En d'autres termes, tous les nouveaux Départements/Divisions/Unités proposés doivent commencer à fonctionner avec le minimum requis de personnel essentiel dans un premier temps afin que la structure idéale puisse être mise en place à long terme sur la base des progrès qu'ils auront accomplis et de leurs besoins.

27. Le Sous-comité a clôturé sa réunion à 19h00.

STRUCTURE PROPOSEE PAR LA COUR			STRUCTURE APPROUEE PAR LE SOUS-COMITE CONFORMEMENT A LA STRUCTURE DE LA COMMISSION DE L'UA		
Quantité	Poste	Grade	Quantité	Poste	Grade
	BUREAU DU PRESIDENT			BUREAU DU PRESIDENT	
1	Assistant spécial	P5	1	Assistant special	P3
1	Secrétaire particulier	GSA6	1	Secrétaire particulier	GSA5
3	Agent de sécurité	GSB8	2	Agents de sécurité	GSB8
2	Chauffeurs	GSB7	2	Chauffeurs	GSB7
1	Planton	GSB6	1	Planton	GSB6
5	Personnel domestique	GSB5	2	Personnel domestiques	GSB5
	BUREAU DU GREFFIER			BUREAU DU GREFFIER	
1	Greffier	D1	1	Greffier	P6
1	Greffier adjoint	P5	1	Greffier adjoint	P5
-	-	-	1	Secrétaire	GSA4
-	-	-	1	Commis au courrier	GSB7
	QUESTIONS JURIDIQUES				
1	Juriste principal	P4	2	Juristes supérieurs	P3
1	Juriste supérieur	P3	2	Juristes	P2
2	Juristes	P2	-		-
	QUESTIONS LINGUISTIQUES			QUESTIONS LINGUISTIQUES	
4	Interprètes	P4	4	Traducteurs/interprètes (AR, AN, FR, P)	P4
2	Traducteurs	P4	-	-	-
2	Réviseurs	P4	-	-	-
	COMMUNICATION ET INFORMATION			TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)	
1	Fonctionnaire principal Com. & Inf.	P4	1	Fonctionnaire supérieur Com. & Inf. (Presse)	P3
1	Fonctionnaire supérieur Com. & Inf.	P3	1	Spécialiste en TIC	P2
	BIBLIOTHEQUE ET DOCUMENTATION			BIBLIOTHEQUE ET DOCUMENTATION – ARCHIVES-INDEXAGE ET DISTRIBUTION	
1	Bibliothèque en chef	P3	1	Bibliothécaire	P2
1	Documentaliste	P2	1	Documentaliste	P1
-	-	-	1	Commis au classement	GSA3
	SERVICES DU PROTOCOLE			SERVICES DU PROTOCOLE	
1	Fonctionnaire supérieur du protocole	P3	1	Fonctionnaire du protocole	P2
1	Fonctionnaire du protocole	P2	1	Assistant du protocole	GSA5
	FINANCES ET COMPTABILITE			FINANCES ET COMPTABILITE	
1	Fonctionnaire supérieur des finances	P3	-	-	-
1	Fonctionnaire des finances	P2	1	Fonctionnaire des finances	P2
1	Aide-comptable	GSA5	1	Aide-comptable	GSA5
STRUCTURE PROPOSEE PAR LA COUR			STRUCTURE APPROUEE PAR LE SOUS-COMITE CNFORMEMENT A LA STRUCTURE DE LA COMMISSION DE L'UA		
Quantité	Poste	Grade	Quantité	Poste	Grade
	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES			GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	
1	Fonctionnaire principal du personnel	P3	-		-
1	Fonctionnaire du personnel	P2	1	Fonctionnaire du développement des Ressources humaines	P2
1	Assistant administrative	GSA5	1	Assistant administratif	GSA5
-	-	-	1	Commis au classement	GSA3

	PUBLICATIONS		PUBLICATIONS (LES ACTIVITES SERONT EXECUTEES PAR L'UNITE DE LA DOCUMENTATION)		
1	Fonctionnaire principal des publications	P3	-	-	-
1	Fonctionnaire des publications	P2	-	-	-
	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION		UNITE FUSIONNEE AVEC L'UNITE DE LA PRESSE ET DE COMMUNICATION		
1	Administrateur des systèmes	P3	-	-	-
1	Spécialiste de site web et des logiciels	P2	-	-	-
	ARCHIVES-INDEXAGE ET DISTRIBUTION		UNITE FUSIONNEE AVEC L'UNITE DE LA BIBLIOTHEQUE ET DE LA COMMUNICATION		
1	Archivist en chef	P3	-	-	-
1	Fonctionnaire de l'indexage	P2	-	-	-
1	Commis à la distribution	GSA3	-	-	-
1	Commis au classement	GSA3	-	-	-
	DACTYLOGRAPHIE ET REPRODUCTION		DACTYLOGRAPHIE ET REPRODUCTION		
4	Correcteurs d'épreuves	P2	-	-	-
1	Superviseur de pool dactylographique	GSA6	-	-	-
6	Secrétaires	GSA4	4	Secrétaires (AR, AN, F. P)	GSA4
2	Commis à la reproduction	GSA3	1	Commis à la reproduction	GSA3
	PERSONNEL D'APPUI GENERAL			PERSONNEL D'APPUI GENERAL	
1	Chef des services de sécurité	P3	1	Superviseur des services de sécurité	GSA5
2	Commis à la Cour	GSA3	2	Commis à la Cour	GSA3
2	Réceptionnistes	GSA2	1	Réceptionniste	GSA2
8	Agents de sécurité	GSB8	2	Agents de sécurité	GSB8
2	Chauffeurs-plantons	GSB7	1	Chauffeur/commis au courrier	GSB7
1	Planton/huissier	GSB7	-	-	-
2	Nettoyeurs	GSB6	1	Nettoyeur	GSB6
78			46		